

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2032

Edition du  
31 mars 2014

DANS CE NUMÉRO

---

**Après le 9 février, sortir enfin de l'ornière** (Jean-Daniel Delley)

Le futur européen de la Suisse

**Fiscalité: trois variantes pour les entreprises** (Lucien Erard)

Une étude du PSS éclaire le débat sur la concurrence fiscale intercantonale

**Peuple et démocratie** (Jean-Daniel Delley)

Dire que le peuple est un organe de l'Etat n'a rien de dégradant

**Ulysse, le Cyclope et les Valaisans** (Jacques Guyaz)

Retrouver l'origine des mythes avec les outils de la génétique, c'est possible

# Après le 9 février, sortir enfin de l'ornière

Le futur européen de la Suisse

Jean-Daniel Delley - 26 mars 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25530>

Le propre de l'ornière, c'est d'imposer une direction. Une fois embourbé, le véhicule est prisonnier de l'ornière. Voilà précisément la stratégie de l'UDC concernant nos rapports avec l'Europe. Il importe aujourd'hui de sortir de cette ornière en opérant un choix entre les options possibles pour l'établissement de nos relations avec l'Union européenne.

Après l'échec de l'adhésion à l'Espace économique (1992), l'UDC a accepté du bout des lèvres - douze sections cantonales appellent alors au rejet - les premiers accords bilatéraux (2000).

En 2004, ce parti s'oppose aux accords bilatéraux II, à l'exception de celui sur la fiscalité de l'épargne.

Un an plus tard, il refuse l'extension de la libre circulation aux dix nouveaux membres de l'Union et les accords Schengen-Dublin.

En 2009, l'UDC dit non à la reconduction de la libre circulation et à son extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

Au cours de la campagne sur son initiative «*contre l'immigration de masse*», elle prétend que l'introduction de contingents ne mettra pas en péril l'accord de libre circulation.

La semaine dernière, au Conseil national, l'UDC a clairement exprimé son objectif: si Bruxelles n'accepte pas les contingents, alors mettons fin aux accords bilatéraux.

Voilà l'objectif poursuivi depuis près de 20 ans par cette formation. Voilà l'ornière dans laquelle elle nous a embourbés et qui ne peut conduire qu'à l'isolement du pays.

Tout d'abord, cessons de nous triturer les méninges. Le plafonnement et le contingentement de l'immigration ne sont pas solubles dans la libre circulation des personnes. Et cette dernière est une condition nécessaire à la participation au marché unique.

Cessons aussi de nous bercer d'illusions: si la Suisse obtenait quelques concessions, elle devrait en payer le prix, à savoir une participation plus restreinte à l'espace européen. Nous en avons déjà un avant-goût avec la suspension des programmes Erasmus d'échange d'étudiants, Recherche Horizon 2020 et Media, le gel des négociations sur le marché de l'électricité et sur l'accord institutionnel.

Le scrutin du 9 février dernier nous oblige enfin à prendre parti. Soit nous assumons un

bilatéralisme dynamique, à savoir une adaptation continue et une extension des accords qui nous lient à l'Union, de manière à participer pleinement au marché européen. Soit nous nous replions sur un simple accord de libre-échange, tel que préconisé par l'[Asin](#), réduisant nos rapports au seul commerce de marchandises. Mais en sachant que ce commerce serait entravé par l'abolition de l'accord sur les obstacles techniques, l'un des sept accords signés en 1999 et lui aussi soumis à la clause guillotine.

Depuis deux décennies, l'administration a rédigé de nombreux rapports sur nos relations avec l'Europe. Le temps des décisions est maintenant venu. Non pas par la bande, comme se plaît à le faire l'UDC, mais en toute clarté et connaissance de cause.

Car on est en droit de douter que la majorité populaire en faveur d'un contingentement de l'immigration est opposée à la libre circulation. Un [sondage](#) réalisé après la votation confirme ce doute.

On peut imaginer, comme le suggère Hans-Jürg Fehr, ancien président du PSS, une [procédure à double voie](#).

D'une part, une nouvelle

votation portant sur les sept accords de 1999 (libre circulation, transport routier, trafic aérien, recherche, agriculture, marchés publics et obstacles techniques au commerce). Ce scrutin devrait confirmer notre adhésion au bilatéralisme.

D'autre part, l'adoption d'un ensemble de mesures propres à atténuer la pression migratoire

sur le marché du travail (du renforcement des mesures d'accompagnement à la suppression des privilèges fiscaux en passant par une augmentation du taux d'activité de la population résidente et un sérieux effort de formation en faveur de la population résidente).

Par ailleurs, l'adhésion à terme à l'Union européenne doit

rester une option. Refuser ce débat, c'est se priver des informations nécessaires à un choix éclairé. C'est une fois encore céder devant une UDC qui accuse les autorités et ses adversaires politiques de piloter une adhésion rampante. Et c'est rappeler à cette même UDC, prétendument si soucieuse des droits populaires, que le dernier mot reviendra au peuple.

## Fiscalité: trois variantes pour les entreprises

Une étude du PSS éclaire le débat sur la concurrence fiscale intercantonale

Lucien Erard - 28 March 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25543>

Constat. Il devient urgent de supprimer l'[interdiction](#) faite aux cantons d'imposer les bénéfices acquis à l'étranger par les sociétés dites à statuts spéciaux: *holdings*, sociétés de domicile et sociétés mixtes. L'Union européenne et le G20 ne sont en effet plus disposés à tolérer le privilège ainsi consenti à ces entreprises.

Question. Comment imposer à l'avenir ces bénéfices au même taux que ceux appliqués aux autres entreprises en évitant de trop nombreux départs et sans ruiner les finances de la Confédération et des cantons et communes?

Une étude mandatée par le parti socialiste, [Studie Steuerkonflikt kantonale Unternehmenssteuerregime](#), évalue trois variantes:

1. Les bénéficiaires des sociétés à statuts spéciaux ne sont plus soumis à un régime différent de celui en vigueur pour les entreprises locales.
2. Les cantons réduisent leur impôt, comme le propose notamment Genève, de façon à fixer la charge fiscale totale (Confédération et canton) à 13%, 5% environ revenant aux cantons.
3. Les impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice des entreprises sont supprimés et remplacés par un impôt fédéral au taux de 16%, la différence avec l'impôt fédéral actuel de 8,5% étant reversée aux cantons.

Pour chacune de ces trois variantes, les auteurs de l'étude calculent les conséquences financières pour

la Confédération et pour les cantons, en prenant en compte la probabilité de voir une partie des entreprises concernées quitter le canton ou la Suisse.

La première variante - application des taux actuels à toutes les entreprises - entraînerait la délocalisation d'un grand nombre de sociétés qui quitteraient les cantons où les taux d'imposition augmenteraient, notamment Vaud, Bâle, Genève, pour s'installer soit à l'étranger, soit dans les cantons aux taux les plus bas. La Confédération y perdrait jusqu'à 1,2 milliard de recettes. Les cantons maintiendraient globalement leur revenu, mais ce dernier se répartirait de manière tout à fait différente: les cantons de Suisse centrale, fidèles à leurs bas taux d'imposition, verraient les entreprises affluer et leurs

propres recettes exploser.

La première variante ne saurait donc être envisagée sans une révision fondamentale de la péréquation financière. Elle implique aussi que les cantons aux taux les plus élevés acceptent de perdre une bonne partie de leurs sociétés à statut spécial et des emplois qui leur sont liés.

La deuxième variante, évoquée par Genève, tendant à réduire tous les taux d'imposition cantonaux au niveau de ceux des cantons de Suisse centrale, soit environ 5%, éviterait le départ des entreprises les plus mobiles. Par contre les réductions d'impôts, qui s'appliqueraient également aux bénéficiaires des entreprises locales majoritaires dans des

cantons comme Vaud, Genève, Bâle ou Zurich, entraîneraient des pertes pour les cantons de plus de 2,5 milliards - la Confédération conservant l'essentiel de ses revenus.

La troisième variante mesure les conséquences d'un impôt unique de 16% dont les revenus se répartiraient entre les cantons en fonction de la population, du nombre d'emplois et des charges inhérentes aux centres urbains. Elle fait l'objet d'un projet d'initiative socialiste. On supprime ainsi les différences d'imposition actuelles et on évite une concurrence fiscale entre cantons qui, selon l'étude, pourraient entraîner des déplacements massifs d'entreprises à l'intérieur de nos frontières.

Ces prévisions s'appuient sur le calcul des effectifs d'entreprises qui se déplaceraient selon l'augmentation du nombre de points d'impôt, le tout complété par une évaluation des conséquences financières de ces mouvements pour chacun des 26 cantons. Autant d'hypothèses chiffrées qui devraient permettre aux cantons et à la Confédération de mieux mesurer les effets possibles de leurs éventuelles décisions.

Pour sa part, le parti socialiste [exige](#) que les sociétés compensent elles-mêmes et intégralement les pertes de recettes fiscales qu'entraînera de toute façon la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises.

## Peuple et démocratie

Dire que le peuple est un organe de l'Etat n'a rien de dégradant

---

Jean-Daniel Delley - 31 mars 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25547>

*«En démocratie, le peuple est un organe de l'Etat, ce n'est pas le chef [...] il doit se soumettre aux règles.»*

Ces [propos](#) de la conseillère nationale Cesla Amarelle (PS/VD) lors du débat sur l'initiative «*Pour le renvoi effectif des étrangers criminels*» ont provoqué réactions outrées et commentaires injurieux ([ici](#) et [là](#) entre autres). Pourtant cette qualification n'est en rien

dégradante, bien au contraire.

Démocratie signifie pouvoir du peuple: en démocratie le peuple est souverain. Du monarque, la souveraineté a été transférée au peuple. Pourtant ce dernier ne dispose pas d'un pouvoir illimité. Contrairement aux tyrans, rois ou dictateurs, il ne peut décider selon son bon vouloir, de manière arbitraire.

En démocratie, l'exercice du

pouvoir obéit à des règles. Il est encadré, contenu, de manière à éviter qu'un organe ne prenne l'avantage sur les autres et que l'un ou l'autre ne porte atteinte aux droits fondamentaux des individus. Telle est la raison d'être de la séparation des pouvoirs.

La Constitution est l'acte fondateur de l'Etat moderne. Elle définit les acteurs légitimés à participer à la vie politique et circonscrit leurs

compétences respectives. Avec les cantons, le peuple forme la Confédération helvétique (art.1 Cst). A son titre 4, la Constitution précise ses droits politiques.

C'est dans ce sens que le peuple est un organe de l'Etat, certes prééminent puisqu'il décide en dernière instance des modifications de la Constitution, mais qui s'insère dans un ensemble d'organes, détenteurs chacun d'une part du pouvoir étatique. Le peuple n'existe donc pas hors ou au-dessus de la Constitution; il n'est ni foule ni populace, mais un organe défini et doté de compétences explicites.

L'exercice de la démocratie ne se conçoit pas sans l'existence et le respect des droits fondamentaux. Sans garantie de la liberté personnelle, de la liberté de pensée, d'expression, d'association notamment, point de vie démocratique. Le pouvoir du peuple trouve là ses limites. A vouloir les franchir, le peuple ou plus précisément une majorité populaire sape les conditions mêmes de la démocratie.

Ces dernières années, ces

limites ont été franchies à plusieurs occasions, toujours au nom de la souveraineté populaire. Lorsque des communes, qui refusaient systématiquement de naturaliser des candidats d'une certaine origine, ont été rappelées à l'ordre par le Tribunal fédéral au nom de l'interdiction de l'arbitraire ([DP 1425](#)), des «*démocrates*» ont dénoncé une violation de la volonté populaire. L'initiative sur l'expulsion des criminels étrangers, adoptée en votation populaire, parce qu'elle instaure un automatisme – cette justice pourrait être rendue par un ordinateur –, contrevient au principe de proportionnalité, tout comme l'initiative populaire exigeant une interdiction professionnelle à vie pour les pédophiles condamnés ([DP 2031](#)).

Or ni l'interdiction de l'arbitraire ni l'exigence de proportionnalité ne sont des finesses de juristes. La première doit empêcher qu'une décision soit prise «*à la tête du client*». La seconde permet de moduler une restriction aux libertés en fonction du but visé. Les ignorer, même en se

prévalant de la volonté populaire, c'est une fois encore éroder les droits fondamentaux et par là même affaiblir la démocratie.

La Suisse aime à se prévaloir de son statut de démocratie-témoin. Mais elle persiste à situer son modèle dans le lignage de la démocratie des *Waldstätten*, une démocratie communautaire qui ne connaissait ni libertés individuelles ni droits fondamentaux. Une conception archaïque et un lignage mythique puisque la Suisse moderne s'est édifiée en réalité sur les principes des révolutions américaine et française: droits de l'homme et séparation des pouvoirs.

Cette conception archaïque est bien sûr cultivée par nos nationalistes conservateurs qui trouvent là un terrain favorable à leurs ambitions politiques. Mais multiplier les entorses à l'Etat de droit au nom du peuple souverain ne peut qu'affaiblir la démocratie et ouvrir la voie à la «*démocrature*». Et l'on sait d'expérience que cette voie a toujours conduit à la mise sous tutelle du peuple.

## Ulysse, le Cyclope et les Valaisans

Retrouver l'origine des mythes avec les outils de la génétique, c'est possible

---

Jacques Guyaz - 25 mars 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25517>

Les grands mythes de l'humanité sont souvent

présents avec des variantes dans presque toutes les

cultures. C'est le cas du Déluge, par exemple.

Mais ces grandes épopées peuvent-elles être analysées comme des organismes vivants qui restent longtemps stables, puis changent, évoluent, se transforment et parfois disparaissent? Les spécialistes de l'évolution ont élaboré des outils mathématiques permettant de traiter de grandes quantités de données génétiques et de retrouver la trace des ancêtres communs de différentes espèces. Un chercheur en mythologie comparée, Julien d'Huy, étudie les mythes, tente de retracer leur généalogie et de récupérer les fragments de l'histoire originelle en utilisant ces algorithmes développés par les généticiens.

Nous connaissons l'histoire d'Ulysse et du Cyclope par l'*Odyssée* (chant 9). Elle se retrouve, avec des variantes importantes, dans les récits légendaires de très nombreuses cultures qui n'ont jamais entendu parler d'Homère et des voyages d'Ulysse. Rappelons-en la trame.

Ulysse et ses compagnons entrent dans une caverne et se nourrissent des moutons et des chèvres qu'ils y trouvent. Le propriétaire, Polyphème, un cyclope anthropophage, découvre les intrus et dévore deux d'entre eux. Ulysse perce l'œil du cyclope avec un pieu et il sort de la caverne avec ses compagnons, accrochés sous des moutons. Aveuglé, Polyphème passe la main sur

les animaux pour s'assurer qu'il ne s'agit pas des humains et ne parvient donc pas à repérer les marins d'Ithaque. Ulysse dit à Polyphème que son nom est «*Personne*» et le cyclope en est réduit à expliquer à ses congénères que *Personne* lui a crevé l'œil.

[Julien d'Huy](#) a repéré pas moins de 24 versions de ce récit chez les peuples d'Eurasie et du Nouveau Monde. Il l'a découpé en 79 myèmes, des unités élémentaires du récit analogues aux gènes des êtres vivants. Il leur a appliqué les algorithmes des spécialistes de l'évolution. Le résultat est saisissant. Les versions les plus anciennes du mythe se retrouvent chez les Anishinaabes, aussi appelés Ojibwas, peuple amérindien dont l'aire de peuplement se situe entre le Montana et le Québec, ainsi que chez... les Valaisans!

Les similitudes semblent nombreuses entre les deux versions. Il est question d'un chasseur qui se retrouve dans la caverne du «*maître des animaux*» où il se repaît de chamois dans la version du Valais et de bisons dans le récit des Anishinaabes. Il réussit à s'enfuir accroché sous le ventre d'un animal pour échapper au possesseur de la caverne.

L'origine du mythe est unique pour Julien d'Huy. Elle date d'avant la domestication des animaux, car il n'est question que de bêtes sauvages au lieu

de chèvres et de moutons. Les ressemblances entre les versions valaisannes et ojibwées font supposer que cette épopée est arrivée en Amérique avec les humains qui ont traversé le détroit de Behring il y a au moins 16'500 ans. L'auteur émet l'hypothèse que l'histoire provient du Paléolithique supérieur et a donc au moins 20'000 ans.

La version de l'*Odyssée* qui s'est imposée en Occident ne provient pas directement des montagnes du Valais, mais a transité par un récit sans doute syrien, lui-même issu de migrations nord-sud beaucoup plus anciennes.

Nous ne sommes pas spécialistes de mythologie comparée, encore moins des outils mathématiques utilisés par les généticiens, et donc totalement incapables de discuter de la validité de ces conclusions. Mais avouons que l'histoire est joliment poétique et se prête aux raccourcis. Il y aurait donc quelque chose de commun entre l'Amérique, Homère, Ulysse et le Lötschental!

Les Anishinaabes, seul peuple de l'Amérique du Nord à avoir vaincu les Sioux dans des guerres tribales, seraient les cousins lointains des Valaisans dont l'esprit rebelle est bien connu. Voilà de quoi alimenter la fierté et les discours de fin de banquet de nos compatriotes de la vallée du Rhône.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **Après le 9 février, sortir enfin de l'ornière**

<http://www.asin.ch/>

<http://www.rts.ch/info/suisse/5617492-les-bilaterales-soutenues-par-trois-quarts-de-la-population-suisse.html>

[http://www.sga-aspe.ch/fileadmin/user\\_upload/Den\\_bilateralen\\_Kollaps\\_verhindern.pdf](http://www.sga-aspe.ch/fileadmin/user_upload/Den_bilateralen_Kollaps_verhindern.pdf)

### **Fiscalité: trois variantes pour les entreprises**

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19900333/index.html#a28>

<https://www.sp-ps.ch/fre/content/download/68486/904099/version/2/file>

<http://www.sp-ps.ch/fre/Medias/Communiqués/2014/Les-entreprises-doivent-autofinancer-la-3e-reforme-de-leur-imposition>

### **Peuple et démocratie**

[http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4912/434709/f\\_n\\_4912\\_434709\\_434966.htm](http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4912/434709/f_n_4912_434709_434966.htm)

<http://www.commentaires.com/griffures/la-plus-grosse-sottise-de-lannee-politique>

<http://www.lesobservateurs.ch/2014/03/22/peuple-organe-letat/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/218>

<http://www.domainepublic.ch/articles/25490>

### **Ulysse, le Cyclope et les Valaisans**

<http://nouvellemythologiecomparee.hautetfort.com/archive/2013/01/20/julien-d-huy-polyphemus-aa-th-1137.html>